




Rudolf
Ramsauer,
directeur

En 2003, la politique économique devra répondre à de nombreuses exigences. La faiblesse conjoncturelle devrait peu à peu être surmontée grâce à une demande plus soutenue en provenance de l'étranger. Mais après dix ans de stagnation au cours desquels le fardeau fiscal a atteint un record, il est absolument indispensable de retrouver une croissance durable. Certaines des conditions nécessaires à cette reprise sont réalisées (par exemple faible taux de renchérissement, taux d'intérêt bas). D'autres ne le seront qu'au prix de luttes difficiles. Un tournant doit s'instaurer dans les dépenses de l'Etat (à réexaminer sans tabou), la concurrence doit s'intensifier dans les secteurs protégés (la libéralisation progresse dans l'UE) et nous devons notamment défendre nos atouts avec succès vis-à-vis de l'extérieur (par exemple le secret bancaire). L'économie de son côté doit regagner la confiance perdue en faisant la preuve de sa crédibilité et en fournissant des prestations convaincantes. 2003 sera aussi une année électorale et d'importantes votations nous attendent. Nous consacrerons toutes nos forces à répondre à ces défis. Au cours de cette année difficile, nous avons toujours pu nous appuyer sur nos membres. Nous les remercions tous cordialement de leur fidélité et de leur loyauté.

 rudolf.ramsauer@economiesuisse.ch

Point fort

Même si les perspectives sont moroses pour l'économie suisse en 2003, les interventions étatiques ne sont pas les bienvenues.

Page 2 ►

Dix ans après le non à l'EEE

Le 6 décembre 1992, le peuple et les cantons ont refusé l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE). Tandis que le peuple refusait à une courte majorité (50,3%), les cantons rejetaient plus franchement cette proposition (14 cantons et 4 demi-cantons).

Le Vorort, une des deux organisations ayant donné naissance à economiesuisse, a déploré à l'époque cette décision du souverain et souligné le fait qu'il fallait tirer un trait sur l'amélioration, tant attendue, de l'accès au marché intérieur de l'UE et le renouvellement de la politique économique.

L'économie juge les bilatérales positives

Pendant les dix années qui se sont écoulées depuis, un certain nombre d'éléments ont changé la donne de la politique européenne. Malgré le scepticisme initial et au prix de négociations longues et parfois pénibles, la Suisse est parvenue à conclure avec l'Union européenne les sept accords bilatéraux qui sont entrés en vigueur le 1er juin 2002. Les accords sur la recherche, les marchés publics, les obstacles techniques au commerce, l'agriculture, le trafic aérien, les transports et la libre circulation des personnes résolvent quantités de problèmes importants et sont positifs du point de vue économique. Il s'agit actuellement de

les mettre en œuvre. Les autorités et les acteurs économiques jouent un rôle central à cet égard. Les accords bilatéraux I améliorent de manière substantielle l'accès au marché de l'UE pour les entreprises suisses.

Défendre énergiquement nos intérêts

Il existe également d'autres domaines dans lesquels un accord bilatéral entre la Suisse et l'UE serait opportun. En juillet 2001, la Suisse et l'UE ont décidé de négocier de nouveaux accords bilatéraux (bilatérales II). Ceux-ci concernent sept domaines dans lesquels la Suisse et l'UE sont convenues de négocier des accords complémentaires lors de la conclusion des bilatérales I. Ces accords concernent des exigences centrales nouvelles de l'UE dans le domaine de la fiscalité de l'épargne, une collaboration dans les domaines de la justice, de la police et de l'asile (Schengen/Dublin) et une intensification de la collaboration dans la lutte antifraude. Du point de vue économique, les nouvelles négociations bilatérales permettront d'améliorer quelque peu les conditions-cadre externes. Le dossier des produits agricoles transformés, qui n'a malheureusement pas pu être clos dans le cadre des premiers accords bilatéraux, constitue une exception. On ne peut exclure, sur la base des mandats de négociations adoptés par l'UE, que la Suisse

ne subisse une détérioration des conditions dans des domaines importants. Cela vaut en particulier pour le secteur de la finance. En effet, certains acteurs de l'UE se soucient visiblement davantage de pénaliser la Suisse sur le plan de la concurrence que d'instaurer un système uniforme dans le domaine de la fiscalité de l'épargne. Partant, il est important que la Suisse défende énergiquement ses intérêts.

L'adhésion à l'UE n'est pas à l'ordre du jour

Compte tenu du rejet net de l'initiative «Oui à l'Europe», le 4 mars 2001, l'adhésion de la Suisse à l'UE n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat. D'autres adaptations aux changements politiques seront négociées par la voie des bilatérales. De plus en plus vraisemblable, l'adhésion à l'UE de dix pays d'Europe centrale et orientale et du bassin méditerranéen le 1er mai 2004 suppose une extension à ces pays des accords conclus entre la Suisse et l'UE. Cela concerne tant l'accord de libre-échange de 1972 que de nombreux autres textes, dont les sept premiers accords bilatéraux. L'extension aux nouveaux membres de l'UE de l'accord sur la libre-circulation des personnes ainsi que son adaptation revêtent une importance particulière. L'économie suisse se félicite de cette ouverture. Indépendam-

Suite page 2

Tessin sous pression

La crise économique et boursière et l'amnistie fiscale italienne ont laissé des traces dans l'économie tessinoise.

Page 3 ►

Corporate governance

Une enquête auprès des grandes sociétés cotées montre que les principes du Code suisse de gouvernement d'entreprise s'imposent.

Page 4 ►

Lobbyistes à Bruxelles

Près de 2600 groupes d'intérêts jouent des coudes dans la capitale européenne. Sans toujours s'en tenir à quelques règles de bon sens.

Page 5 ►

L'économie suisse en 2003

**Ce ne sont pas des mesures éta-
tiques qui permettront à l'éco-
nomie de s'extraire du creux
conjoncturel actuel. Il convient
bien plutôt de créer les condi-
tions qui aideront à exploiter le
retour de la croissance: la maîtrise
financière et un engagement
renforcé dans le domaine de la
formation et de la recherche.**

L'économie suisse se trouve en mauvaise posture. Les industries chimique et pharmaceutique sont les seules à afficher un bilan d'affaires satisfaisant, même si la marche des affaires est variable. Le seul signe encourageant semble venir des prix, qui sont calmes. Sauf événements extraordinaires, l'économie suisse table sur une croissance réelle de 0,5% à 1% en 2003, un taux de renchérissement moyen de 1% environ

et un taux de chômage avoisinant les 3,3%. La consommation des ménages devrait progresser modérément et le climat restera tendu en ce qui concerne les investissements. Aussi longtemps que la conjoncture mondiale et surtout celle de la zone euro ne renoueront pas durablement avec la croissance, les exportations augmenteront à un rythme hésitant. La faute en incombe notamment au franc, dont la vigueur entrave les exportations.

Ce dont a besoin l'économie suisse aujourd'hui, ce ne sont pas des mesures conjoncturelles éta-
tiques, mais une politique économique orientée sur le long terme: il convient de rapidement mettre en oeuvre le train de mesures fiscales examiné par le Parlement, qui prévoit des allègements pour les familles et les entre-

prises. Il importe par ailleurs de renforcer la situation des petites et moyennes entreprises en atténuant la double imposition des dividendes et en améliorant l'imposition en cas de cessation de commerce et de succession. Du côté de la politique financière, il s'agit d'examiner toutes les activités de l'Etat afin de doter le budget de la Confédération de bases saines. l'économiesuisse a apporté une contribution majeure à cet exercice en publiant son «Concept des dépenses», qui prend en considération l'importance de la formation et de la recherche. De plus, il faut que la BNS poursuive sa politique monétaire qui, compte tenu de la robustesse du franc, mise sur la fluidité, si nécessaire avec des instruments particuliers.

Première semaine de la session d'hiver

Au cours de la première semaine de session, le Conseil national a confirmé, dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences, sa décision prise à propos du train de mesures fiscales 2001 d'abaisser le taux d'impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux et des coopératives de 8,5 à 8 pour cent.

En ce qui concerne la 11e révision de l'AVS, la Chambre des cantons a renoncé, contrairement au Conseil national, à atténuer l'effet du relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans (400 millions d'économies) en cas d'anticipation de la rente. Le Conseil des Etats est d'avis que la retraite anticipée ne doit pas avoir

d'incidence sur les coûts et se calculer selon les règles actuarielles. Dans l'ensemble, sa version se traduit par un allègement d'un bon milliard de francs pour le budget de l'AVS (CN: 450 mio.fr.).

Dans l'arrêté fédéral sur le financement de l'AVS/AI par relèvement des taux de la taxe sur la valeur ajoutée, le Conseil des Etats, contrairement au Conseil national, veut renoncer provisoirement à cette augmentation. D'autre part, la Chambre des cantons, d'accord avec la Chambre du peuple, s'est prononcée en faveur du renflouement d'une assurance invalidité lourdement endettée par le relèvement de la TVA de 1%. Ce relèvement interviendra vraisemblablement en 2005.

Au chapitre de la 1ère révision de la LPP, le Conseil des Etats a refusé d'abaisser la déduction du montant de coordination de 24 720 à 18 540 francs. Il s'est déclaré d'accord de faire passer le taux de conversion de 7,2 à 6,8% en l'espace de dix ans. Le taux d'intérêt minimum sera réduit dès le 1er janvier, de 4 à 3,25 pour cent et sera flexibilisé dans le sens sou-

haité par le Conseil fédéral, qui restera compétent en la matière.

Le Conseil national, à l'unisson avec le Conseil fédéral et le Conseil des Etats, a aussi rejeté l'initiative populaire «Droits égaux pour les personnes handicapées», qu'il considère comme inapplicable. Les divergences qui subsistent dans la loi sur l'égalité pour les handicapés, contre-projet indirect à l'initiative, seront éliminées encore au cours de cette session. Le 11 janvier, les auteurs de l'initiative devront décider d'un éventuel retrait de leur texte.

Le Conseil des Etats, comme le Conseil national, a rejeté l'initiative populaire «la santé à un prix abordable» (initiative-santé). L'initiative du PS demande notamment le remplacement des primes par habitant par des cotisations en fonction du revenu et de la fortune des assurés ainsi que par des pourcent de TVA. Le Conseil national ayant considéré que l'actuelle 2e révision de la LAMal ne constitue pas un véritable contre-projet, il a renoncé à prolonger le délai de traitement de l'initiative. Celle-ci sera soumise à votation le 18 mai 2002.

Le Tessin: thermomètre de l'avenir de la place financière suisse

La crise économique, la chute boursière et une amnistie fiscale du gouvernement Berlusconi ont ébranlé ces derniers mois la place financière tessinoise, la troisième du pays.

Après le boom boursier des années 90, les banques doivent réduire leurs coûts. Avec la première amnistie «Tremonti», 78 milliards de francs ont repris le chemin de l'Italie. Il s'agissait surtout de fortunes privées non déclarées qui ne pouvaient pas être dépensées librement. Environ 45 milliards ou 58% de ce montant proviennent de Suisse, surtout du Tessin. Selon des estimations, les banques de la place financière tessinoise ont perdu quelque 10% de leur clientèle italienne. Celles qui ont une succursale ou une banque partenaire en Italie ont certainement pu garder une partie de ces clients.

Il est difficile de dire à ce stade comment tous ces facteurs négatifs vont se répercuter sur les emplois. Selon les chiffres officiels, les banques ont perdu environ 250 emplois ces derniers mois, 400 environ si l'on tient compte des sociétés fiduciaires. Nous sommes toutefois encore bien loin des 1000 emplois annoncés par les médias comme perdus pour 2003.

Le 1er janvier 2003, le gouvernement Berlusconi procédera à une deuxième amnistie, qui concernera cette fois les sociétés anonymes et les autres entreprises.

La pression sur la place financière demeure, même si les experts financiers n'attendent que peu d'effets de cette deuxième amnistie. C'est vraisemblablement aussi la raison pour laquelle le Grand Conseil tessinois a approuvé en octobre une initiative cantonale demandant l'inscription du secret bancaire dans la Constitution fédérale. La place financière tessinoise pourrait donc devenir le thermomètre de la place financière suisse, surtout dans la perspective d'éventuelles amnisties en Europe.

Suite de la page 1

ment de l'orientation de la politique européenne de la Suisse, il convient, selon l'économiesuisse, d'améliorer les conditions générales de la politique économique de telle manière que notre pays puisse non seulement garder sa place dans le classement des places économiques les plus compétitives, mais également accéder à la tête de ce classement.

A l'Uni de Genève pour sa 100e

La Commission Formation et recherche d'économiesuisse placée sous la présidence d'Andreas E. Steiner, CEO de Belimo Holding AG, est la plus ancienne commission de l'ancien Vorort, désormais economiesuisse.

Elle a été créée en 1969. Deux raisons principales expliquaient sa mise sur pied. D'une part, il s'agissait de satisfaire le besoin croissant d'informations statistiques concernant les activités de recherche et de développement de l'économie privée. La démarche a donné naissance à ce qui est devenu depuis lors un «bestseller»: les statistiques sur les dépenses de recherche et de développement des entreprises suisses, élaborées en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique. D'autre part, la nécessité se faisait sentir d'éla-

borer un réseau de contacts permettant un échange régulier d'opinions. C'est aujourd'hui cette activité qui occupe la place prépondérante dans les travaux de la commission.

Lieu d'échanges

Le hasard a voulu que la centième séance de la commission se tînt dans la ville de Calvin, à l'invitation du recteur de l'Université de Genève, le professeur Maurice Bourquin. La rencontre a eu lieu le 22 novembre 2002. La séance a non seulement donné lieu à des échanges fructueux sur des questions qui se posent actuellement à l'Université de Genève et sur le paysage des hautes écoles suisses; elle a aussi offert une occasion bienvenue de se faire une image de l'état de la recherche dans des domaines dans lesquels l'Université de Genève

se distingue particulièrement sur le plan international. Il s'agit surtout du domaine des sciences de la vie et des sciences des matériaux.

Le rayonnement de Genève

La commission s'est montrée impressionnée par l'atmosphère vivante, la stratégie prospective et la détermination avec laquelle cette vision est mise en œuvre par les organes dirigeants. L'Université de Genève, avec ses 13 500 étudiants, est la deuxième université du pays; par ses compétences en matière de recherche et sa vocation internationale, elle contribue au rayonnement de notre pays dans le monde scientifique, et au-delà, et représente ainsi un important pilier du système universitaire suisse.



www.economiesuisse.ch

Les nouveaux membres d'économiesuisse

Depuis la Journée de l'économie et la dernière séance du Comité qui s'est tenue à fin novembre à Zurich, economiesuisse a le plaisir d'accueillir sept nouveaux membres, à savoir trois associations et 4 membres individuels. En voici la liste, dans l'ordre alphabétique:

■ **Beisheim Holding GmbH, Baar.** Cette holding est l'organisation faîtière de Metro AG qui a son siège à Düsseldorf.

■ **Erb-Gruppe, Winterthur,** est un groupe familial constitué de 4 sociétés actives dans l'industrie automobile, le secteur secondaire de la construction, l'immobilier et les investissements et participations.

■ **McKinsey & Company, Inc. Switzerland** est active en Suisse depuis des décennies dans le domaine du management et du conseil d'entreprise. De plus, son CEO, M. Thomas Knecht, est membre du Comité d'économiesuisse.

■ **simsa, swiss interactive media and software association.** Cette jeune association réunit environ 230 PME des secteurs de l'informatique et des nouvelles technologies.

■ **Swiss Engineering.** Cette association professionnelle regroupe 16 000 membres individuels. Elle représente les intérêts des ingénieurs, architectes et techniciens de toutes les spécialités du domaine des hautes écoles et des hautes écoles spécialisées.

■ **Swiss International Air Lines Ltd,** qui a son siège à Zurich exerce ses activités sous le nom de SWISS et occupe à ce jour 10 500 collaboratrices et collaborateurs.

■ **Telesuisse.** Cette jeune association regroupe 18 organisations régionales et privées de télévisions et de fournisseurs de programmes en Suisse; ses membres occupent quelque 800 collaborateurs de toutes les régions de Suisse. Elle a pour président le conseiller aux Etats tessinois Filippo Lombardi. economiesuisse souhaite la bienvenue à ces nouveaux membres qui viennent rejoindre les 170 membres actuels et se réjouit de la collaboration constructive qui pourra s'instituer avec eux dès l'année prochaine!

Lancement du 6e programme – cadre de recherche de l'UE

Le coup d'envoi du 6e PCR de l'UE a été donné le 6 décembre 2002 dans le cadre d'une conférence nationale organisée à Berne par l'Office fédéral de l'éducation et de la science, alors que l'accord bilatéral qui doit garantir la transition du 5e au 6e PRC n'est pas encore signé. A cette occasion, Andreas Steiner, le président de la commission Formation et recherche d'économiesuisse a rappelé l'importance des PCR pour l'économie:

«Du point de vue macroéconomique, il est incontestable que les hautes écoles et les entreprises suisses doivent entrer dans le réseau scientifique international. On peut partir de l'idée que l'internationalisation de la recherche-développement aura une influence accrue sur les entreprises. En effet, il ne fait aucun doute que les PCR de l'UE figurent parmi les principales plate-formes scientifiques et technologiques, et ce indépendamment des avis divergents au sein de l'économie en ce qui concerne l'efficacité d'une promotion de la recherche organisée et financée

par l'Etat ou au niveau supranational et sa contribution à l'accroissement de la capacité à innover d'une économie. (...)

La participation à part entière de la Suisse aux PCR étend considérablement les possibilités de collaboration internationale pour la recherche-développement. Les modes de collaboration peuvent être très divers. La participation permet de nouer des contacts, d'apprendre à collaborer à des projets internationaux, de trouver des solutions nouvelles à des problèmes et donc d'améliorer et de créer des produits et des services. L'évaluation de la participation au 4e PCR a également montré que l'utilité se révèle plutôt moyenne dans une perspective purement économique. Enfin, les entreprises elles-mêmes doivent évaluer l'utilité stratégique des projets de recherche-développement internationaux pour renforcer leur compétitivité. (...)

Comme la Suisse versera 869 millions de francs à Bruxelles au cours des quatre prochaines années pour sa pleine participation au 6e PCR, il importe de multi-

plier les efforts afin que la place économique et la Suisse en tant que centre de recherche en retirent le maximum de profit. (...) Cela suppose des mécanismes bien huilés qui assurent la cohérence entre la recherche nationale et internationale. Nous n'avons certainement pas encore atteint un niveau optimal. La participation pleine et entière aux PCR implique certes un renforcement du lobbying à Bruxelles, mais surtout la mise en place d'un soutien optimal en Suisse, en particulier au bénéfice des PME et des hautes écoles montantes. Aussi les mesures d'accompagnement revêtent-elles une importance particulière: elles doivent garantir un retour sur investissement approprié de la participation au 6e PCR. (...)

La participation à part entière de la Suisse au 6e PCR de l'UE ne peut à elle seule garantir la compétitivité de l'économie suisse. La compétitivité est et reste l'affaire des entreprises avant tout. (...) L'Etat peut cependant soutenir et renforcer efficacement les efforts

Suite page 4

Primauté du système multilatéral

Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux peuvent représenter d'importants compléments aux accords conclus dans le cadre multilatéral. Ils posent souvent les bases utiles d'une libéralisation accrue du commerce mondial.

Actuellement, 162 accords bilatéraux ou régionaux sont en vigueur dans le monde, qui ont été notifiés auprès du GATT et de l'OMC. Au surplus, on constate que de plus en plus de partenaires commerciaux envisagent des avancées du processus de libéralisation de leur économie domestique à travers de tels accords de portée géographique limitée. On prévoit ainsi qu'environ 150 nouvelles ententes régionales seront mises sous toit jusqu'en 2005. Ce développement n'est qu'à moitié surprenant; le bilatéralisme et le régionalisme ne manquent en effet pas d'atouts. En particulier, comparés au système

multilatéral, ces accords partiels permettent souvent d'atteindre des résultats de manière plus rapide, de conclure des degrés de libéralisation supérieurs et, surtout, de régler des questions spécifiques qui ne trouveraient pas leur place dans un cadre global.

Le multilatéralisme n'est pas mort

Cette évolution sonne-t-elle le glas du multilatéralisme? La réponse est clairement non. En effet, l'idée est très largement répandue, selon laquelle les instruments régionaux et multilatéraux de collaboration économique ne sont pas concurrents, mais complémentaires. Les accords bilatéraux/régionaux représentent ainsi une première charpente du filet législatif international, qui nécessite toutefois un maillage renforcé afin de corriger leurs inhérentes faiblesses, comme les éventuelles

distorsions de concurrence. Dans bien des cas, les systèmes de règles de l'origine préférentielles ont élevé des obstacles au commerce, en accroissant notamment la complexité des démarches auprès des administrations douanières. De tels effets peuvent être très coûteux pour les entreprises et, surtout, néfastes pour les régions concernées.

Pour la Chambre de commerce internationale (ICC), ce sont ainsi les accords globaux, conclus dans le cadre de l'OMC, qui constituent les instruments les plus appropriés d'une libéralisation progressive du commerce international: ce sont eux – et eux seuls – qui garantissent la nécessaire approche non discriminatoire et qui réduisent de la manière la plus efficace et la plus sûre les distorsions restantes du commerce international.



www.icc-switzerland.ch

Le Code suisse de bonne pratique: une référence

Le «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» est largement cité comme référence en matière de bonne gestion d'entreprise. Il ressort d'une première enquête réalisée dans les plus grandes entreprises cotées en Bourse que ses principes sont déjà très largement mis en pratique. Les dernières lacunes seront encore comblées au printemps prochain avec le rapport concernant la directive de la Bourse suisse sur la transparence.

En juillet 2002, economiesuisse a publié son «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise», qui revêt la forme de recommandations adressées aux sociétés suisses ouvertes au public. Avec les prescriptions sur la publicité liées aux conditions de cotation (directive SWX sur la transparence), ce rapport constitue un cadre de règles de gouvernement d'entreprise déjà reconnu en Suisse. L'organisation de nombreux séminaires alimente les débats et favorise la mise en œuvre de ces règles dans les entreprises. Une première enquête réalisée en septembre 2002 auprès de 37 en-

treprises cotées à la Bourse suisse (parmi lesquelles toutes les sociétés du SMI) s'est concentrée sur une comparaison avec les recommandations du «Code suisse» en ce qui concerne l'information des actionnaires et l'exercice facilité de leurs droits d'une part et la structure et la composition du conseil d'administration d'autre part.

En résumé, on peut dire que malgré le bref laps de temps qui s'est écoulé entre la date de publication du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» et l'enquête, celui-ci correspond pour de nombreuses entreprises à l'état de la pratique. Nombre d'entreprises se réfèrent au Code suisse et annoncent de nouvelles mesures allant dans le sens de sa mise en application pour leurs prochaines assemblées générales. Dans la plupart des entreprises, les actionnaires peuvent facilement se procurer les informations.

Quelques résultats obtenus dans les 37 entreprises interrogées:

■ Toutes les entreprises fournissent de bonnes informations aux actionnaires sur Internet et ont

défini avec précision l'organe qui doit leur servir d'interlocuteur. Pour 35 d'entre elles, la date de la prochaine assemblée générale est déjà publiée. Dans douze cas, les statuts peuvent être consultés par voie électronique.

■ Cinq entreprises ont réduit les valeurs seuils pour l'exercice des droits des actionnaires (ce qui nécessite toujours une modification des statuts).

■ Dans toutes les entreprises, le conseil d'administration est composé à une très large majorité de membres qui n'exercent pas de fonction de cadre dans l'entreprise. Tous les conseils d'administration comptent dans leurs rangs des membres étrangers ou qui disposent d'une longue expérience internationale.

■ Dans huit entreprises, les fonctions de président du conseil d'administration et de CEO sont assumées par la même personne. Dans les autres, ces fonctions sont séparées. La suppression du cumul des fonctions est annoncée dans certaines entreprises pour l'année prochaine.

■ 28 entreprises ont constitué un comité de vérification comportant plusieurs membres indépendants.

Suite de la page 3

indispensables réalisés par les entreprises via des politiques économique et fiscale incitatives et une réglementation raisonnable. (...) Ainsi, la participation de la Suisse au 6e PCR de l'UE crée un potentiel bienvenu pour l'économie».

www.economiesuisse.ch

Prise de position Suisse-UE

Différentes prises de position et publications sur la politique européenne de la Suisse se réfèrent au document d'economiesuisse intitulé «Politique d'intégration européenne: état des lieux». Ce document des milieux économiques approuvé par le Comité d'economiesuisse traite des principales questions de la politique d'intégration. Il est disponible en langues française et allemande sur le site d'economiesuisse.

www.economiesuisse.ch

Questionnaire OMC

En accord avec le seco, economiesuisse questionne ses membres intéressés en vue de formuler des demandes concrètes aux négociateurs suisses participant au cycle de négociations de Doha dans le cadre de l'OMC. Le délai de réponse a été fixé à la mi-janvier 2003. La lettre envoyée par economiesuisse le 29 novembre 2002 tout comme les documents annexes, sont disponibles, en allemand, sur le site d'economiesuisse sous les rubriques «Politikfelder», «Aussenwirtschaft», «WTO», «Dokumentation».

www.economiesuisse.ch

Annonce

"Journée de l'économie"

Agendez d'ores et déjà les dates des prochaines Journées de l'économie

5 septembre 2003

Interlaken, Hôtel Victoria Jungfrau

3 septembre 2004

Montreux

■ 19 entreprises ont déjà publié des indications sur leur politique de rémunération.

thomas.pletscher@economiesuisse.ch

Le profil des lobbyistes bruxellois

2600 groupes d'intérêt font du lobbying dans la capitale européenne. Le contenu, la longueur et le timing de leurs messages déterminent leur succès.

Les hauts fonctionnaires de Bruxelles laissent rarement entrevoir au public le fonctionnement des institutions européennes. Frits Bolkestein, commissaire européen au marché intérieur, a récemment fait une exception. L'occasion lui en a été fournie lors de la présentation du livre «Machiavel à Bruxelles» de Rinus van Schendelen. L'auteur néerlandais décrit sur plus de 300 pages la Commission européenne, à la fois «salle des machines et moteur» du processus d'intégration de l'Union européenne. Selon lui, la Commission européenne n'est pas une émanation de l'administration dans le sens usuel.

Beaucoup de lions, peu de renards

La Commission européenne a cela de particulier qu'elle est composée de fonctionnaires de nationalités diverses. Elle revêt des fonctions tant législatives qu'exécutives, mais elle dispose d'un personnel insuffisant pour remplir ses tâches. «Sur les 2600 groupes d'intérêt qui disposent d'un bureau permanent à Bruxelles, nombreux sont ceux qui ont l'impression qu'il faut posséder des pouvoirs surnaturels pour savoir qui est en charge de quel dossier et quand il est possible d'intervenir sur une question», a constaté le commissaire européen d'un ton critique. Selon lui, c'est faux naturellement.

Pour parvenir à un résultat, un lobbyiste doit réunir les qualités du lion et du renard. Le renard évite les pièges, mais il est impuissant contre les loups. Le lion

intimide les loups, mais ne voit pas les pièges. Le labyrinthe bruxellois est peuplé d'un grand nombre de lions et ne compte que peu de renards. Les lobbyistes du type lion frappent à toutes les portes et poursuivent de leurs ruses les fonctionnaires européens dans leurs petits bureaux. Avec son caractère machiavélique, le renard est plus rusé et agit différemment.

Contenu, longueur et timing

Tout renard prête attention à trois éléments clés: le contenu, la longueur et le timing. Il est fondamental qu'il connaisse la matière en détail. Ainsi seulement le lobbyiste peut-il présenter à un fonctionnaire des solutions intelligentes à des questions généralement complexes. Les visites de courtoisie auprès des hauts fonctionnaires européens sont, d'après lui, une pure perte de temps et

n'ont aucun effet. Le commissaire européen Bolkestein a constaté, en outre, que la longueur du message joue aussi un rôle important. Certains lobbyistes pensent que plus ils sont prolifiques plus vite une décision sera prise. «Ce dont nous avons besoin, ce sont des informations pertinentes centrées sur un problème», a précisé Frits Bolkestein.

Le timing est également primordial pour le renard. En effet, les lions ont tendance à frapper aux mauvaises portes au mauvais moment. Ils s'adressent souvent au mauvais fonctionnaire et, de surcroît, ils se trompent de niveau. Le renard, en revanche, avance calmement et patiemment, mais avec détermination. Les lions vivent en bandes, autrement dit, ils privilégient les délégations nombreuses. Le renard s'introduit dans les allées du pouvoir, trouve le bon moment pour agir et disparaît sans laisser de traces.

 www.economiesuisse.ch/d/br

Impressum

Editeur: economiesuisse, Fédération des entreprises suisses; **Rédacteur responsable:** Vincent Simon; **Adresse:** Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3; **Téléphone:** 022/786 66 81; **Téléfax:** 022/786 64 50; **mail:** incent.simon@economiesuisse.ch; **Web:** www.economiesuisse.ch; **Rythme de parution:** mensuel; **Réalisation:** Layout88, Zurich; **Impression:** Imprimerie du Démocrate, Delémont

Documentation

- **Corporate Governance:** Swiss Code of Best Practice English. Free.
- **«Europe – options pour la Suisse et réformes internes»** Brochure, 48 pages, gratuite.
- **«dossierpolitique»** Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- **«Newsletter»** Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- **Politique suisse de la science, de la recherche et de la technologie:** perspectives à l'horizon 2007. Brochure gratuite.
- **«Portrait d'economiesuisse»** Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.
- **«Concept fiscal»** Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.-.
- **«Point de repère»** Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, 4-5 fois par an; gratuite.
- **«Politique économique – Suisse 2002»** Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise** Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Le gouvernement d'entreprise en Suisse** Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«Service e-mail»** Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- **Concept des dépenses** Contribution des milieux économiques au débat sur les finances publiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

Commande Modification d'adresse

Entreprise

Nom

Rue

Prénom

N° postal / lieu

Fonction

E-Mail

Consultations

6 janvier 2003

Parcs naturels et paysagers d'importance nationale, révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage - Procédure de consultation
contact: rene.buholzer@economiesuisse.ch

20 janvier 2003

Consultation sur les plans sectoriels routes et rail/transports publics
contact: peter.hutzli@economiesuisse.ch

23 janvier 2003

Procédure de consultation: Nouvel article constitutionnel sur la politique des médias. Avant-projet et rapport explicatif de la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N)
contact: rene.buholzer@economiesuisse.ch

14 mars 2003

Procédure de consultation concernant la nouvelle ordonnance sur les mouvements de déchets OMD (révision totale de l'ordonnance sur les mouvements de déchets spéciaux ODS)
contact: rene.buholzer@economiesuisse.ch

 Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economiesuisse.ch